

# ***Séance du 14 février 2023***

L'an deux mille vingt-trois, le 14 février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie d'ASSAC sous la Présidence de Madame Myriam VIGROUX – Maire

Date de convocation : 09/02/2023

Date d'affichage : 09/02/2023

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Etaient présents : Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Aline MALATERRE, Benoît VAN GAVER, Jérôme CORSO, Lucie ANGLES MARTY, Stéphane TROJANSKI et Myriam VIGROUX

Absents excusés : Alexandra PIZZETA et Christophe SERRES

Secrétaire de Séance : Benoît VAN GAVER

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023 est validé à l'unanimité des voix

## **Projet aménagement de la « petite salle »**

Mme Le maire présente le projet reçu du cabinet d'architecte Duchet-Esquerré et précise que si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 30%, « le fonds vert » peut être sollicité et pourrait permettre un financement à hauteur de 60% HT du montant des travaux et 10% pourraient être demandé auprès du Département du Tarn.

Avec le changement des menuiseries, l'isolation des combles et l'installation de PAC, le gain thermique de 30% est envisageable.

L'avant-projet définitif est présenté au Conseil Municipal.

Le montant total du projet est estimé à 87 532.60 € HT. L'estimation est dans sa valeur haute et des pistes d'économies seront à étudier.

Le projet est néanmoins validé à l'unanimité des voix et Mme Le Maire est autorisée à demander les subventions aussi élevées que possible et à signer tout document afférant à cette affaire.

Les crédits pour ce projet seront inscrits au BP 2023.

## **Rénovation du parquet de la salle des fêtes**

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des travaux de ponçage et vitrification du parquet de la salle des fêtes. Le montant des travaux est estimé à 13 920.00 € HT soit 16 704.00 € TTC.

Pour ces travaux, elle propose de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès du Département du Tarn mais aussi de l'Etat au titre de la DETR.

Le conseil municipal unanime autorise Madame Le Maire à demander des subventions aussi élevées que possible et à signer tout document afférant à ces demandes.

Le conseil municipal adopte le plan de financement présenté ci-dessous à l'unanimité des votes.

### PLAN DE FINANCEMENT

	Dépenses	Recettes
Ponçage et vitrification	13920.00 € HT	
Subvention DETR 30%		4 176.00 € HT
Subvention du Département 40%		5 568.00 € HT
Auto financement		4 176.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>13 920.00 € HT</b>	<b>13 920.00 € HT</b>

Le montant correspondant à ces travaux sera inscrit en investissement au BP 2023.

#### **Enseigne sur les bâtiments publics :**

Madame le maire propose de mettre en place des enseignes sur les bâtiments suivants : la mairie, la salle des fêtes et la petite salle.

Après présentation des devis, il est décidé de demander des modifications aux entreprises sollicitées.

#### **Programme voirie 2023**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du devis adressé par les services de la Communauté de Communes VAL 81 pour **un montant TTC de 28 560.00 €** (soit 23 800 € HT), relatif à des travaux de voirie communale sur l'année 2023. Sont concernés : Le chemin du Gouty, le chemin du Pesquier et le chemin du Vergnas

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le devis présenté et autorise Mme Le Maire à solliciter les fonds du Département au taux maximal. Elle est autorisée de fait à signer tout document afférent à ces travaux.

#### **Travaux Maison Rigal**

Madame Le Maire fait un point sur les travaux du logement suite au départ des locataires. Une grande partie du rez-de-chaussée a été repeinte. Dans la salle de bain, l'enlèvement de la cabine de douche a été fait par l'agent communal. Après mesures, seule la cabine la plus longue passera en hauteur.

Le plan de travail de la cuisine sera repris sur les bords de l'évier avec rabotage.

Les devis des paysagistes pour la remise en état de l'extérieur sont présentés au Conseil Municipal qui retient l'offre de Rémy PAGES.

La disponibilité de la maison à la location dépendra de la livraison de la cabine de douche.

#### **Organisation déneigement**

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en place un service de déneigement pour les voies communales et départementales qui traversent la commune.

A cet effet, un courrier a été envoyé à tous les agriculteurs de la commune leur proposant de candidater s'ils souhaitaient assurer ce service.

Madame Le Maire présente la candidature reçue de Dominique Fages du GAEC FROM D'AQUI qui a proposé comme tarif 50€HT/heure.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide par 9 voix pour de :

- De retenir la candidature de Dominique Fages
- D'établir le tarif à 50€/ht/heure pour le déneigement,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention de déneigement à intervenir avec Dominique Fages

**Questions diverses :**

- Madame Le Mairie informe le Conseil Municipal que le nouveau défibrillateur a été reçu.

La séance est levée à 22 heures.

Le maire,  
MYRIAM VIGROUX

Le secrétaire de séance  
BENOIT VAN GAVER